Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212901714-20260326-D141_CM20260326-DE

Commune de Plomeur
Extrait du registre des délibérations
Séance du conseil municipal du 26 mars 2026

Le **jeudi 26 mars 2026, à 19h30**, le conseil municipal de la Commune de Plomeur, légalement convoqué le 20 mars 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 26

Présents :

Ronan CRÉDOU, Gaëlle BERROU, Stéphane DAOULAS, Nelly STÉPHAN, Patrice HELIAS, Martine RENIER, Marie-Thérèse GOUZIEN, Philippe LE BRIGAND, Didier KERCHROM, Annie PINVIDIC, Philippe GUILLERME, Philippe LAGADIC, Françoise FAILLER, Gilles GUEURET, Natacha GUÉNOLÉ, Fabienne COSQUER, Nathalie PÉRON, Benoit BOSSER, Karine LE BELLEC-BASSECK, Marjorie LE PAPE, Laëtitia HÉNAFF, Guillaume AUTRET, Romain GLOANNEC, Benoît LE LAY, Vincent FLOCH, Morgane PLOUZENNEC, conseillers municipaux,

A donné pouvoir : Guillaume LE ROUX (procuration à Stéphane DAOULAS),

Secrétaire de séance : Françoise FAILLER a été élue secrétaire de séance,

Secrétaire auxiliaire : Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services.

N° acte : 2026 – D 1.4.1 – CM du 26.3.2026	Classification : 5.2 – Fonctionnement des assemblées
OBJET : Conseil municipal – Désignation de délégués SDEF	

Rapporteur : Ronan CRÉDOU, Maire.

Les collectivités du Finistère sont regroupées au sein du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) qui assure notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcement, d'extension et d'effacement des réseaux électriques ainsi que le contrôle de la concession attribuée à ERDF pour l'acheminement de l'électricité.

Les communes sont représentées au sein du SDEF par des membres désignés par la CCPBS.

Afin de suivre les chantiers communaux, il est proposé de nommer deux délégués élus référents :

- Titulaire : Stéphane DAOULAS adjoint au Maire,
- Suppléant : Patrice HELIAS, adjoint au Maire

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 voix pour),

- **APPROUVE** la désignation des délégués élus référents ainsi qu'il suit :

- Titulaire : Stéphane DAOULAS adjoint au Maire,
- Suppléant : Patrice HELIAS, adjoint au Maire.

Pour extrait certifié conforme,

Plomeur, le 26 mars 2026

Ronan CRÉDOU, Maire de Plomeur

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 Rennes ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr), dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours au contentieux.